

## Garantie sur un vehicule par un professionel

## Par f0els, le 24/04/2012 à 18:58

bonjour, j'ai un soucis avec un professionnel de l'automobile et j'aurai voulu avoir des informations concernant celui ci. J'ai acheté un véhicule d'oaccasion au mois de Mars. Le 18 mars versement de 1000 € pour la reservation (le cheque nous a été rendu) et le 20 mars a 18h30 perception de ce vehicule contre la somme de 5900 € en cheque de banque. le meme jour 19h35 env panne sur la boite de vitesse, une garantie de 3 mois annoncée par le professionnel s'applique avec du mal. (tres réticent). Donc le vehicule par chez un concessionnaire de la marque pendant presque 2 semaines env pour effectuer cette réparation (valeur 2400 € pour une intervention sur la boite a vitesse). le 21 Avril rebelotte encore une panne qui la concerne la pompe injection. valeur de la réparation 4600 € indiqué sur le devis du concessionnaire. A ce jour je ne suis pas en posséssion de la carte grise non plus. elle devait m'etre fourni dans les 10 jours suite au paiement du di vehicule. Un passage a la gendarmerie pour avoir une marche a suivre, et la il m'apprenne que la carte grise est encore au nom de l'ancien propriétaire et non a celui du garage, a ce jour le professionnel ne veus aucunement prendre en compte cette reparation. Donc voici ma question : Que faire ? as t'il le droit de refuser ? qu'ai je comme recours ? je vous remercie par avance de l'attention que vous prendrez a mon dossier. cordialement Mr Delaveau